Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260413-2026_0413_037-DE

Melesse
Notre ville

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
# 13 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

**Date de convocation : 07 avril 2026**
**Nombre de membres en exercice : 29**
**Nombre de membres présents : 27** [Quorum atteint (15)]
**Nombre de votants : 29**

**PRÉSENTS** : M. Yves FÉREY - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Marc-Olivier FERRAND - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - M. Christophe MOUASSEH-LANOË - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - M. Maël GOUTTEBARGE - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Christelle RENAUD — M. Florian VINCLAIR

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Marie-Christine JOLIET.
Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

**POUVOIRS** : Pouvoir de Mme Christelle RENAUD à Mme Isabelle LE MARCHAND
Pouvoir de M. Florian VINCLAIR à M. Yvan LAGADEUC

**OBJET : 2026/0413/037 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES.**

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260413-2026_0413_037-DE

**Vu** le Code électoral, et notamment l'article L19,

Madame Isabelle LE MARCHAND, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, enfance et jeunesse, rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il détient la compétence des inscriptions et radiations sur les listes électorales (articles L11 à L20 et R1 à R21 du Code électoral). Toutefois, un contrôle des décisions du Maire est effectué a posteriori.

Dans chaque commune, une Commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale. Les membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de 6 ans, et après chaque renouvellement intégral du Conseil municipal (article R7 du Code électoral). Le Maire transmet au préfet la liste des Conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission. Cette commission doit se réunir au moins une fois par an.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la composition de la commission dépend du nombre de listes élues lors du dernier renouvellement et de l'ordre du tableau. Les Conseillers doivent être volontaires.

Dans les communes dans lesquelles 3 listes au moins ont obtenu des sièges au Conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la Commission est composée (article L19 du Code électoral) de :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale,
- 2 conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième et à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (29 voix sur 29) des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,

- désignent les membres du Conseil municipal suivants pour constituer la commission de contrôle des listes électorales :

| | **GROUPE POLITIQUE** | | |
|---|---|---|---|
| | **Groupe « Melesse un nouvel élan »** | **Groupe « Melesse notre avenir »** | **Groupe « Ensemble pour Melesse »** |
| **COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES** | M. Yves GAUTIER<br>Mme Christine LE BAIL-COULANGE<br>M. Christophe MOUASSEH-LANOË | Mme Sylvie VIROLLE | Mme Marion LOIRAT |

**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**M. Yves FÉREY**

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520

**La secrétaire de séance,**

**Mme Marie-Christine JOLIET**

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520